



## **Fin du conflit des JRI à France 2 : la CGT demande un moratoire sur le TVU Pack**

Après 3 semaines de négociation et 4 jours de grève, un protocole d'accord a été signé par toutes les organisations syndicales signataires du préavis concernant les JRI de France 2. Ce texte prévoit entre autre la mise en consultation prochaine de 9 postes de JRI à France 2, postes qui seront certainement pourvus par des CDD historiques.

La CGT se félicite que ce conflit se termine par un accord qui n'aurait jamais abouti sans la très forte mobilisation des JRI de France 2 (jusqu'à 95% de grévistes) et le soutien apporté par leurs collègues de la rédaction nationale de France 3.

Avec ce protocole, la direction semble avoir entendu le malaise des JRI qui s'est exprimé pendant tous ces jours. Elle doit maintenant prendre toutes les mesures pour que cette profession reste valorisée dans la rédaction : fabrication en interne des magazines, respect des amplitudes horaires, fabrication de véritables reportages et enquêtes dignes du service public ...

Reste la question du TVU pack, ce moyen de transmission 3G/4G. Aucun accord n'ayant été trouvé pendant les négociations, ce point a été retiré du protocole à la demande des organisations syndicales. Une vague réunion est programmée à ce sujet dans les prochaines semaines.

Mais le déploiement du TVU pack continue sans cadre précis et sans véritable transparence.

La CGT demande un moratoire sur l'usage des TVU pack jusqu'à l'ouverture d'une négociation qui encadrera très clairement leur utilisation. Cette négociation avec les organisations syndicales devra étudier l'impact qu'a le TVU pack sur les métiers (OPV, moyens de transmission type DSNG...) et l'impact sur le projet éditorial des différents journaux télévisés.

La CGT demande qu'au-delà du CHSCT du siège, l'ICCHSCT qui est une instance nationale soit consultée. Les moyens de transmission 3G/4G et bientôt 5G concernent l'ensemble du réseau France télévisions. Les conséquences sur la santé des utilisateurs et du public des rayonnements électromagnétiques de ces appareils doivent être étudiées très sérieusement.

Paris, le 9 novembre 2015